Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des villes et cantons romands

Questions à l'aube d'une cinquième année...

Au début de l'année 1969, alors que la commission romande d'information trouvait une structure semblant le mieux répondre à la tâche qui lui était impartie — représentants des associations cantonales et chefs cantonaux PC — décision avait été prise d'assurer mensuellement dans la revue de l'USPC une chronique permettant de dire ce qui se faisait dans les villes et cantons romands au point de vue protection civile. Mais, ce qui nous semblait encore plus important, cette chronique devait refléter les idées de ceux qui sont «en première ligne» dans le domaine de la PC, c'est-à-dire les chefs locaux.

Or, et au moment où nous avons devant nous une feuille blanche, celle de la cinquième année, nous nous posons quelques questions. Et d'abord celles-ci: les «Nouvelles des villes et cantons romands» répondent-elles toujours à une nécessité, et sont-elles conçues de telle façon qu'elles apportent quelque chose de substantiel à ceux qui les lisent?

En ce qui concerne la nécessité d'une telle chronique, les membres de la CRI — et leur président en particulier — sont convaincus qu'elle a sa place dans la présente revue, surtout à un moment où la protection civile helvétique amorce un tournant très gros de conséquences à tous égards. Il est donc indispensable que les Romands aient à leur disposition une tribune permettant de montrer ce qu'ils font et où ils en sont au point de vue protection civile. Comme il est indispensable également qu'ils puissent suivre pas à pas l'évolution qui va s'accélérer ces mois prochains, et qui apportera aux uns et aux autres un surcroît de travail qui devra s'accompagner d'une affirmation toujours plus grande de l'importance des tâches du chef local dans sa commune ou sa ville. Il va de soi que ceci vaut également pour les chefs cantonaux qui nous apportent leur précieuse collaboration, et qui grâce à cette rubrique romande peuvent prendre d'indispensables contacts avec ceux qui travaillent à leurs côtés.

La formule est-elle valable?

Si donc, sur la nécessité de nos «nouvelles» mensuelles on peut se prononcer favorablement — et nous ne trahirons pas un secret en disant qu'en haut lieu on se réjouit de la permanence d'une chronique romande — on peut se demander si la formule de celle-ci est valable. Mais, il appartient aux intéressés de répondre, c'est-à-dire à ceux pour qui elle est rédigée. De sorte que nous serions heureux personnellement que l'on veuille bien nous indiquer ce qui pourrait être modifié dans les sujets abordés ici, dans leur présentation, ou encore dans quel sens nous pourrions élargir notre champ d'action.

Et, par exemple, il nous serait agréable d'accueillir davantage de textes traitant de l'activité des associations cantonales de l'USPC, des groupements de chefs locaux ou encore se rapportant à tout ce qui peut toucher à la protection civile, y compris des réflexions personnelles. Ce qui permettrait de rendre plus variées et plus vivantes nos «nouvelles». Par ailleurs le soussigné est prêt à se rendre sur place chaque fois qu'il pourrait y avoir quelque chose d'ordre général à relever.

C'est en fonction de cette somme d'espoirs que nous rédigeons donc cette première chronique 1973, non sans remercier la commission de rédaction de «Protection civile — Zivilschutz» — et en particulier le rédacteur en chef Herbert Alboth — de la place très large qu'elle consacre aux textes de langue française, et à tout ce qui peut venir de Suisse Romande.

J. Chevalier

Cours, exercices et rapports en 1973

Au début de l'année il nous a semblé intéressant d'examiner le programme des cours, exercices et rapports touchant particulièrement nos cantons d'expression française, cela non pas en donnant la liste complète, mais bien en essayant d'en relever les caractéristiques qui sont diverses ici et là, alors même que le schéma général est naturellement le même. Et, innovation, nous donnerons d'abord certaines indications touchant l'OFPC, ceci grâce à M. Jacques Sidler, chef de la section des cours, que nous profitons de féliciter pour une promotion qui nous paraît entièrement méritée, et qui nous réjouit personnellement. Car nous avons pu voir l'intéressé à l'œuvre!

Puis, nous examinerons — pour cette fois — ce qui va se passer dans trois des cantons romands, les chefs de l'instruction ayant bien voulu nous fournir les documents nécessaires.

Sur le plan fédéral

Des rapports pour chefs locaux, axés sur l'«introduction à la mise sur pied de la protection civile» auront lieu de la façon suivante:

— 28 et 29 mars 1973 à Genève, pour les chefs locaux genevois et vaudois
— 2 et 3 avril à Sierre, pour les chefs locaux valaisans
— 16 et 17 avril à Sugiez, pour les chefs locaux fribourgeois et neuchâtelois

Cours de base II pour chefs d'OPE ayant des détachements

— 14 au 18 mai à Sierre, pour chefs OPE de Fribourg, Genève et Neuchâtel
— 21 au 25 mai à Sierre, pour chefs OPE de Genève, Valais et Vaud

Service de protection AC (suivant indications pour les cantons)

cours de base pour chefs de groupe
cours spéciaux pour chefs de service
cours pour conférenciers

Service alarme et transmissions

pas de cours en français

Il faut encore ajouter des cours pour la tenue des contrôles, pour la méthodique et pour la psychologie appliquée. Et naturellement toute une série de cours fédéraux pour instructeurs cantonaux, concernant les divers services.

A Genève

Cours d'introduction

pour tous les services, y compris l'aide aux sans-abri (ASA), ainsi que des cours pour femmes (sanitaires).

Cours de cadres

seront fixés en fonction des besoins (ce qui facilite les choses)

Les cours d'introduction et de cadres ont lieu au centre cantonal d'instruction de Bernex.

Exercices de deux jours

comme ces dernières années, les exercices de deux jours ont lieu dans le cadre des communes respectives, et sous la direction des chefs locaux. Formule qui a fait ses preuves.

A Neuchâtel

Le tableau des cours est établi en fonction d'une décision de M. Rémy Schläppy, conseiller d'Etat, dont dépend la protection civile, sa lecture nous apprend d'abord que l'instruction se répartit entre les deux centres de Sugiez et du Locle, à raison de dix-huit semaines pour celui-là et de deux pour celui-ci. Cette instruction comprend les **cours d'introduction et les cours de cadres** pour les services SPG, pionniers et sanitaires. Un effort particulier sera porté sur la formation des cadres, dont on connaît le rôle qu'ils doivent jouer dans la PC.

A noter aussi qu'un premier cours cantonal SPAC pour la **formation des détecteurs** aura lieu du 18 au 20 septembre à Sugiez

Exercices de deux jours

Durant le 1er semestre, 16 exercices de deux jours auront lieu dans les centres d'instruction, afin de permettre aux SPG, pionniers et sanitaires des OPL et des OPE de rafraîchir leurs connaissances, acquises lors des cours d'introduction de 1969 et 1970.

Dans le canton de Vaud

Etant donné les possibilités actuelles dans le domaine de l'instruction, les efforts sont portés toujours davantage sur des secteurs bien déterminés. Et en particulier en ce qui concerne le service de protection AC, et celui alarme transmission. Quant au service sanitaire, il est spécialement mis en vedette, à tous les échelons. Par ailleurs de nombreux rapports sont prévus, dont ceux destinés aux **préposés aux offices communaux,** nous apparaissent comme singulièrement utiles.
Enfin, et pour que tout soit prêt, lorsque l'instruction généralisée pourra démarrer, les cadres supérieurs déjà formés sont constamment tenus en haleine.
Tout ceci additionné permet à la direction de l'Office cantonal PC d'envisager l'**instruction de quelque 1800 hommes** en 1973, cela dans de nombreuses localités.

Exercices combinés protection civile – protection aérienne

Après Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, c'est à Genève qu'à eu lieu pour la première fois un exercice, mettant en présence — pendant quatre jours — des unités PA et la protection civile. Sous la haute direction du colonel A. Hutin commandant de l'ar ter 14, du lieutenant-colonel J. Naef (vice-président de l'AGPC) et de M. E. Reymann chef cantonal PC, un schéma général avait été prévu, comprenant de nombreuses interventions, où étaient impliqués d'une part le régiment PA 11 (formé des bat 6 et 7), et d'autre part les E. M. de la plupart des organismes de protection civile du canton de Genève.
Donc, à l'heure H, et les diverses unités PA affectées à l'agglomération urbaine ayant occupé leurs positions d'attente, les «opérations» commencèrent de la façon suivante, et découlant de la structure de la PC genevoise, comprenant deux échelons, rappelons-le.
Les chefs locaux des communes intéressées, entourés de leurs principaux collaborateurs, et occupant leurs postes de commandement respectifs reçurent avis de dégâts constatés dans la région, et ils eurent comme première tâche d'analyser la situation. Ceci fait (et le jeu voulant qu'ils ne puissent faire face avec leurs formations) ils demandèrent du renfort au chef cantonal qui pouvait ou intervenir avec ses propres moyens — l'échelon cantonal étant doté d'un matériel important — ou faire appel à la PA. Et, bien sûr, c'était cette seconde possibilité qui était choisie, pour les besoins de la cause.
Après un cheminement souvent difficile, soit en campagne, soit en pleine ville, de jour et de nuit... mais toujours sous la pluie, le chef de l'unité PA impliquée arrivait au PC du chef local, et s'annonçait à ce dernier, qui lui demandait d'intervenir à tel ou tel endroit.

Apprendre à se connaître et à apprécier les moyens respectifs...

Selon le schéma simplifié ci-dessus, le but principal de l'exercice consistait donc — et avant tout — à mettre à l'épreuve la collaboration entre les chefs locaux PC et les officiers PA. Or, et de l'avis de tout le monde, directeurs de l'exercice, arbitres, autorités présentes, cette collaboration a été remarquable. Quant aux intéressés, chefs locaux PC et officiers PA, ils ont appris à se connaître, tout en appréciant leurs moyens respectifs. Et pour nous qui avions été chargé de l'information pour l'ensemble de l'exercice — ce qui nous a donné l'occasion de voir tout ce qui se passait dans les PC et sur le terrain (avec journalistes, radio et TV) — nous pouvons attester que les officiers PA ont «découvert» la protection civile et ont été frappés par le sérieux et l'intérêt dont ont fait preuve les chefs locaux. Comme aussi nous avons pu apprécier le remarquable travail fourni par les hommes de la PA, dans des conditions atmosphériques détestables, les intéressés faisant preuve d'un état d'esprit remarquable. Etat d'esprit s'éloignant décidément des initiatives, pétitions, publications, inscriptions sur les bâtiments... qui tendent à prouver que l'armée n'a plus sa raison d'être! Ne serait-ce que pour cela, l'exercice de Genève aura été bénéfique...

Appréciation du représentant de l'OFPC

Et, comme les appréciations ci-dessus pourraient sembler par trop optimistes, venant de quelqu'un «de la maison», il nous paraît utile de citer les paroles prononcées par le représentant officiel de l'OFPC — M. Gabriel Bise, chef de la section information, lors du rapport final réunissant les chefs locaux PC et les officiers PA:
«Le représentant de l'Office fédéral de la protection civile a constaté que les exercices, soit une douzaine d'interventions, s'étaient déroulés en conformité avec les exigences de l'article 195 des DIO et des directives de l'OFPC. Il a été particulièrement heureux de donner raison au colonel Pittet, cdt du Rgt inf 3 qui reconnaissait qu'à Genève, la protection civile avait fait des progrès extrêmement encourageants.
Ces exercices ont permis à la troupe et aux responsables cantonaux et communaux de la PC de se connaître, c'est-à-dire de supprimer bien des distances et de gagner du temps précieux puisque toute aide valable à la population civile touchée par une catastrophe dépend essentiellement de la rapidité d'intervention.
Les monologues juxtaposés, à craindre, ont été évités grâce au dévouement des chefs de PC engagés et au métier des chefs militaires. D'où succès des exercices et merci à tous au nom de l'OFPC.»
Beau témoignage en vérité... (J. C.)

Association cantonale vaudoise des chefs locaux

L'assemblée d'automne a eu lieu le 2 décembre dernier à la caserne des pompiers de Lausanne, à l'occasion de la prochaine retraite de Roger Parisod, chef local, membre fondateur.
Jean Ganivet, président, salua la présence de Messieurs Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal de la Protection civile et de Jean-Pierre Fasnacht, La Chaux-de-Fonds, représentant l'Association neuchâteloise des chefs locaux.
L'ordre du jour comprenait un exposé du collègue Georges Cuendet, chef local de Vevey-Corsier, président de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes, sur les conséquences de la conception 1971 pour les organismes locaux. L'orateur a brillamment traité sur le plan de la pratique les adaptations à prévoir pour l'organisation du dispositif de protection de la commune. Cet exposé fut suivi d'une discussion nourrie et intéressante.
Un vin d'honneur offert par la Municipalité de Lausanne fut servi aux participants à l'issue de l'assemblée. Conscient des responsabilités et des difficultés de la position de chef local, Monsieur Robert Deppen, conseiller municipal, directeur de Police, félicita et remercia l'Association et les chefs locaux pour leur activité. Il rappela la carrière de notre collègue Parisod et le remercia chaleureusement de la mission accomplie. Ensuite, Monsieur Benjamin Hennard, puis le président Jean Ganivet, lui adressèrent aussi d'aimables paroles de circonstance. En remerciement des services rendus, l'Association l'a nommé membre d'honneur. Sensible à la sympathie témoignée, notre ami Roger Parisod a remercié sincèrement.

Hommage à Roger Parisod

En qualité de président de la Commission romande d'information, il nous plaît de nous associer à l'hommage rendu à notre ami Roger Parisod (membre de la CRI) à l'occasion d'une retraite à laquelle nous avons peine à croire.
Rappelons, à cette occasion, quelques-unes des principales étapes de sa carrière professionnelle, qui peut s'énoncer ainsi: rentrant de Suisse alémanique, où il avait fait un long stage, il est engagé le 15 novembre 1931 par la Direction de la police de Lausanne, en qualité de commis au secrétariat. Puis il gravit vite les échelons: caissier de Police, et dès avril 1942 il est chef du service de la police administrative.
Et, tout naturellement il est désigné en 1952 comme chef local PC de la ville de Lausanne, alors qu'en 1965 il devient chef d'un nouveau service «Protection civile et Affaires militaires», restant attaché à la direction de la police. Puis il y a les multiples activités que nous ne pouvons toutes citer, tant nous sommes certain que Roger Parisod — même n'étant plus chef local — restera attaché à la cause, dans le cadre de l'USPC et de notre commission.
Alors, bonne retraite partielle, à Roger Parisod.

John Chevalier
président de la CRI

A lire...

Prévention de l'incendie dans les hôtels et restaurants

La maison d'édition «France-Sélection» s'est spécialisée dans un problème qui nous touche de près, à savoir la prévention dans son sens le plus large, et qui englobe la protection civile. La maison en question diffuse, en effet, une publication mensuelle intitulée «Protection civile—Sécurité industrielle», fort intéressante. Mais elle publie également sous le signe «Prévention de l'incendie» une série de brochures se rapportant à divers sortes d'établissements. La dernière en date de ces brochures que «France-sélection» a bien voulu nous faire parvenir apporte quantité de renseignements au sujet de la prévention de l'incendie dans les hôtels et restaurants. Elle a été rédigée par le colonel Heywang ancien chef de la section «Prévention incendie» au service National de la protection civile d'outre-Jura, et en guise de préface on peut lire ceci:

«N'oubliez pas qu'en acceptant du public dans votre établissement votre responsabilité civile et pénale peut-être engagée, s'il est prouvé que les dommages causés à des personnes résultent de l'inobservation des règles de sécurité.»

Partant de là, l'auteur analyse, plans à l'appui, tous les textes officiels qui traitent de ces problèmes en France. Mais il va de soi que si la réglementation diffère quelque peu en Suisse, les points mis en évidence et exposés avec compétence valent n'importe où. De sorte que la brochure en question et toutes les autres de la série constituent de précieux documents pour ceux qui s'intéressent à ces problèmes.

J. Chevalier

Maison France-Sélection, 9 à 13, rue du Département, Paris-19e.

Trinkwasser-Vorrat

3 Liter pro Person und Tag × 14 Tage = ca. 40 l
2 lebensmittelbeständige Behälter, 20 l Inhalt = 40 l
(stapelbar, vierkantig)

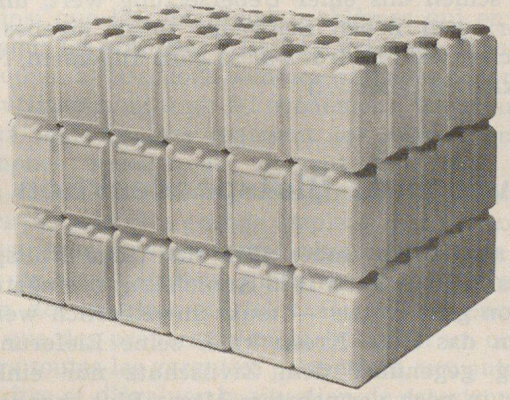

Kunststoffbehälter
20 l Inhalt

Grossbehälter

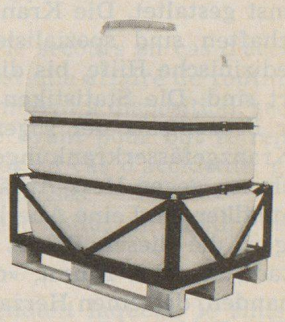

500–3000 l Inhalt
für OSO-Anlagen
und öffentliche SR

PLASTOPACK

E. Peverelli + Co.
8602 Wangen
Telefon 01 / 85 23 06

Einwohnergemeinde Spiez

Infolge Wahl des bisherigen Funktionärs zum Sektionschef ist das Amt des

Leiters der Zivilschutzstelle

Verwalters des Ausbildungszentrums Gemeinde Spiez und PTT, neu zu besetzen.

Aufgabenbereich: Selbständige Führung von Sekretariat und Rechnungswesen für Zivilschutz und Feuerwehr. Verwaltung des neuerstellten Ausbildungszentrums Spiez-Gesigen. Organisation von Kursen, praktische Mitwirkung. Aufsicht über die Zivilschutzanlagen der Gemeinde. **Anforderungen:** Abgeschlossene kfm./Verwaltungslehre oder gleichwertige Ausbildung. Zivilschutzkenntnisse erwünscht. Gewandtheit im schriftlichen und mündlichen Ausdruck. Französischkenntnisse. Organisationstalent und Sinn für Zusammenarbeit. Interesse für die Aufgaben im Zivilschutz und Feuerwehrdienst. **Wir bieten:** Vielseitige, interessante Tätigkeit in gut eingespieltem Team. Fachliche Einführung – soweit nötig. Zeitgemässe Entlöhnung (Kl. 10–13 nach staatlicher Besoldungsordnung, 13. Monatslohn, Sozialzulagen). Pensionskasse (erleichterter Beitritt dank Freizügigkeit). **Eintritt:** Sofort oder nach Vereinbarung. **Nähere Auskünfte:** Gemeindeschreiberei Spiez, Telefon 033 54 35 12. Ortschef Dr. K. Weber, Spiez, Telefon 033 54 19 80. **Anmeldung:** Mit Lebenslauf, Zeugnissen und Referenzen bis 5. Februar 1973 an **Gemeinderat Spiez.**